

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A173-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A173

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Soutien au sport collectif de haut niveau 2015 - Attribution de subventions complémentaires au Pays d'Aix Venelles Volley-Ball et au Pays d'Aix Natation (section water-polo) - Approbation d'avenants aux conventions d'objectifs

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHÉ Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPIY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUDON Jacques – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – de SAINTDO Philippe – FREGEAC Olivier – GROSSI Jean-Christophe – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPIY donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_05

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Soutien au sport collectif de haut niveau 2015 – Attribution de subventions complémentaires au Pays d'Aix Venelles Volley-Ball et au Pays d'Aix Natation (section Water-Polo) – Approbation d'avenants aux conventions d'objectifs

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix soutient, depuis 2003, le sport collectif évoluant en niveau national.

Cinq clubs du territoire ont bénéficié de subventions de fonctionnement en 2015.

Compte tenu des résultats sportifs et des projets d'évolution du Pays d'Aix Venelles Volley Ball et du Pays d'Aix Natation (section water polo), il est proposé de leur attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement pour un montant respectif de 20.000 € et 15.000 € soit 35.000€ au total.

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté du 25 juillet 2003 a validé le principe de « soutien financier aux sports collectifs de haut niveau ».

Compte tenu des critères d'attribution approuvés par les délibérations n°2012_A006 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 et n°2013_A058 du Conseil communautaire du 28 mars 2013, cinq clubs ont bénéficié, en 2015, des aides financières suivantes de la Communauté du Pays d'Aix :

Clubs en 2015	Catégorie Division	BP 2015	Subv sollicitée	Subv Fonction ^t	Prestation de service	Subv (n-1)	Total Subv+Prest
EUSRL PAUCH (GU n°00041)	1ère (Ligue Nationale Handball)	2.290.830 €	780.000 €	600.000 €		600.000 €	600.000 €
Association PAUCH (GU n°00151)		1.068.600 €	160.000 €	160.000 €	/	160.000 €	160.000 €
SASP PARC (GU n°00106)	3ème (Fédérale 1)	2.794.778 €	450.000 €	/	450.000 €	600.000 €	450.000 €
Association PARC (GU n°00105)		903.000 €	150.000 €	150.000 €	/	/	150.000 €
Water Polo Asso Pays d'Aix Natation (GU n°00058)	1ère (Elite 1)	1 542 683 €	191 683 €	160.000 €	/	158.593 €	160.000 €
Asso PAVVB (GU n°00004)	1ère (Elite 1F)	971 205 €	472 705 €	390.000 €	/	386.773 €	390.000 €
Asso PABA (GU n°00036)	2ème (Nationale 2F)	1 133 375 €	388 000 €	145.000 €	/	170.354 €	145.000 €

La délibération cadre modificative de la politique sportive communautaire au titre du sport de haut niveau du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 a rappelé les conditions et critères du Code du sport relatifs à l'attribution de subventions ou d'achat de prestations de services aux clubs sportifs selon qu'ils étaient gérés sous la forme d'associations ou de sociétés professionnelles :

- Concernant l'attribution de subventions, l'article L.113-2 du Code du sport indique que les associations sportives, ou les sociétés qu'elles constituent, peuvent recevoir des subventions publiques pour des missions d'intérêt général. Ces subventions font l'objet de conventions passées, d'une part, entre les collectivités territoriales et leurs groupements et, d'autre part, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent. Le montant maximum des subventions versées par l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'association sportive et à la société qu'elle constitue ne peuvent excéder 2,3 millions d'euros pour chaque saison sportive de la discipline concernée.

Au regard des résultats sportifs et des projets d'évolution, de déplacements et de préparation physique liés à la participation aux différents championnats nationaux et internationaux du Pays d'Aix Venelles Volley Ball et du Pays d'Aix Natation (section water polo), il est proposé de leur attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire telle que définie dans le tableau ci-dessous :

Clubs en 2015	Catégorie Division / Manifestation	BP 2015	Subvention sollicitée	Subvention allouée en 2015	Subvention complémentaire à allouer	Subv (n-1)	Total des subventions 2015
Asso PAVVB (GU n°00004)	1ère (Elite 1F)	971 205 €	472 705 €	390.000 €	20.000 €	386.773 €	410.000 €
Asso Pays d'Aix Natation Water Polo (GU n°00058)	1ère (Elite 1)	1 542 683 €	191 683 €	160.000 €	15.000 €	158.593 €	175.000 €

Il convient de rappeler que le Pays d'Aix Natation a bénéficié en 2015 au titre des dispositifs de soutien aux clubs de haut niveau individuel et de diffusion et d'initiation de la pratique sportive de trois subventions telles que rappelées dans le tableau ci-dessous :

Clubs en 2015	Catégorie Division / Manifestation	BP 2015	Subvention sollicitée	Subvention allouée en 2015	Subvention complémentaire à allouer	Subv (n-1)	Total des subventions 2015
Asso Pays d'Aix Natation Natation Synchro (GU n°00059)	Haut Niveau Individuel	1 542 683 €	94.000 €	80.000 €	/	80.000 €	88.000 €
Asso Pays d'Aix Natation Natation Synchro (GU n°00055)	Manifestation	14.000 €	5.000 €	5.000 €	/	3.400 €	
Asso Pays d'Aix Natation Natation Synchro (GU n°00056)	Manifestation	13.500 €	4.000 €	3.000 €	/	3.000 €	

Compte tenu du montant total des subventions allouées en 2015 aux deux clubs Pays d'Aix Venelles Volley Ball et Pays d'Aix Natation, un avenant à leur convention annuelle avec la C.P.A. permettra de leur verser ces aides.

Concernant les modalités de paiement de ces subventions, il convient de préciser qu'un acompte de 70% sera versé au club après signature et notification de la convention type correspondante et ce pour l'ensemble des subventions.

Le solde de 30% sera versé avant la fin de l'année, sur présentation avant la fin novembre des bilan et compte d'exploitation du dernier exercice clos ainsi que le dernier rapport du commissaire aux comptes.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération cadre n°2012_A006 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 modifiée par la délibération n°2014_A278 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative à la politique sportive communautaire au titre du sport collectif de haut niveau ;

VU la délibération n°2014_A140 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 relative à la modification des seuils de mandatement des subventions aux associations ;

VU la délibération n°2014_A281 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative au soutien au sport collectif de haut niveau ;

VU la délibération n°2015_B063 du Bureau communautaire du 29 janvier 2015 relative au soutien au sport de haut niveau individuel ;

VU la délibération n°2015_A092 du Conseil communautaire du 21 mai 2015 relative au soutien au sport de haut niveau individuel ;

VU l'avis de la Commission Sports et Équipements sportifs du 25 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** deux subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 35.000 € :

Clubs en 2015	Catégorie Division / Manifestation	BP 2015	Subvention sollicitée	Subvention allouée en 2015	Subvention complémentaire à allouer	Subv (n-1)	Total des subventions 2015
Asso PAVVB (GU n°00004)	1ère (Elite 1F)	971 205 €	472 705 €	390.000 €	20.000 €	386.773 €	410.000 €
Asso Pays d'Aix Natation Water Polo (GU n°00058)	1ère (Elite 1)	1 542 683 €	191 683 €	160.000 €	15.000 €	158.593 €	175.000 €

- **APPROUVER** les avenants aux conventions d'objectifs à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et les deux clubs de haut niveau collectif, le Pays d'Aix Venelles Volley Ball et le Pays d'Aix Natation (section Water Polo) dont un exemplaire est annexé au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer les conventions avec chacun des bénéficiaires, ainsi que l'ensemble des documents y afférents ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Fonction 40 / Nature 6574 du Budget Général 2015 qui présente les disponibilités nécessaires ;



PAYS D'AIX VENELLES VOLLEY BALL



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015

Sport collectif de haut niveau

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13611 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par, Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY, son Vice Président délégué au Sport et aux Équipements Sportifs, agissant par délégation en vertu de l'arrêté n° 2014-046 du 29 avril 2014 du Président désigné par la délibération n° 2014_A080.1 du Conseil communautaire du 17 avril 2014 et habilité à déléguer tout ou partie de ses fonctions en vertu de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, désignée ci-après "La Communauté du Pays d'Aix",

D'une part,

Et

L'association Pays d'Aix Venelles Volley Ball

dont le siège social est situé Parc des Sports, Chemin du Collet Redon, 13770 VENELLES, représentée par son Président, Monsieur Bernard SOULAS, désignée sous le terme "l'association",

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DE L'AVENANT

Considérant qu'une subvention complémentaire est nécessaire au fonctionnement du Pays d'Aix Venelles Volley Ball (PAVVB) en 2015, au regard de la convention d'objectifs adoptée par la délibération 2014_A281 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 ;

La Communauté du Pays d'Aix a voté au Conseil communautaire du 10 juillet 2015 une subvention complémentaire de **20.000 €** au Pays d'Aix Venelles Volley Ball.

Le total des subventions attribuées au PAVVB pour l'année 2015 s'élève donc à **410.000 €** (Quatre cent dix mille Euros).

Le budget prévisionnel correspondant à cette saison pour un montant de 971.205 € est joint en annexe 1 du présent avenant complémentaire.

ARTICLE 2. - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Un acompte de 70 % sera versé à l'association Pays d'Aix Venelles Volley Ball après la signature et la notification de la convention.

Le solde de 30 % sera versé avant la fin de l'année, sur présentation avant la fin novembre des bilan et compte d'exploitation du dernier exercice clos ainsi que le dernier rapport du commissaire aux comptes.

ARTICLE 3.- DUREE

La présente convention est conclue pour l'année 2015. Elle détermine l'ensemble des relations entre l'association Pays d'Aix Venelles Volley Ball et la Communauté du Pays d'Aix.

Elle n'est pas reconductible.

Elle entre en vigueur dès sa signature et sa notification.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 3 exemplaires originaux

Le présent avenant se compose de 5 pages et de 3 articles.

Pour La Communauté
du Pays d'Aix,
Le Vice-Président
Délégué au Sport et
aux Équipements Sportifs,

Pour l'Association
Pays d'Aix Venelles Volley Ball,
Le Président,

Hervé FABRE-AUBRESPY

Bernard SOULAS

Annexe 1 : Budget prévisionnel de la saison concernée de l'association Pays d'Aix Venelles
Volley Ball

ANNEXE 1

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	62 000	70 - Vente de produits finis, prestations de services	50 000
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	6 000	Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	-	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1 000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	1 000	Etat (à détailler) CNDP	15 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	-	Région (s) PACA	20 000
61 - Services extérieurs	155 000	Département (s) CG 13	50 000
Sous-traitance générale	-	Commune (s) VENELLES	45 000
Locations mobilières et immobilières	115 000	Communauté du Pays d'Aix	47 2105
Entretien et réparation	1 000	Indiquer le montant total des subventions	
Assurances	5 000	sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2015)	
Documentation	1 000	Détail par service SEPTIS	
Divers	33 000	FONCTIONNEMENT 405500	
62 - Autres Services extérieurs	215 000	CONFLUATION 67205	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	113 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications	28 000		
Déplacements, missions et réceptions	60 000		
Frais postaux et de télécommunication	2 000	Fonds Européens	
Services bancaires	10 000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers	2 000	Autres (à détailler) SPONSORS	130 000
63 - Impôts et taxes	8 000	CONVENTION ASSISTANCE Etc	10 000
Impôts et taxes sur rémunérations	-		
Autres impôts et taxes	8 000		
64 - Charges de personnel	528 705	75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts	343 300	Cotisations	
Charges sociales	125 405	Autres (à détailler) AERLES BIENFAITEURS	180 000
Autres charges de personnel	60 000		
65 - Autres charges de gestion courante	1 000	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	-	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	15 000	78 - Reprise sur amortissements et provisions	12 000

TOTAL DÉPENSES : 971 205

TOTAL RECETTES : 971 205

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à VENELLES le 24/09/2014

Signature du Président



Cachet de l'Association

PAYS D'AIX
VENELLES VOLLEY-BALL
 Parc des Sports
 Ch. Colet Redon
 13170 VENELLES
 Tél. 04 42 54 81 55 - Fax 04 42 54 28 71



PAYS D'AIX NATATION



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015

Sport collectif de haut niveau

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13611 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par, Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY, son Vice Président délégué au Sport et aux Équipements Sportifs, agissant par délégation en vertu de l'arrêté n° 2014-046 du 29 avril 2014 du Président désigné par la délibération n° 2014_A080.1 du Conseil communautaire du 17 avril 2014 et habilité à déléguer tout ou partie de ses fonctions en vertu de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, désignée ci-après "La Communauté du Pays d'Aix",

D'une part,

Et

L'association Pays d'Aix PAYS D'AIX NATATION (Water Polo)

dont le siège social est situé 26 avenue des Ecoles Militaires, 13100 Aix-en-Provence, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc ARMINGOL, désignée sous le terme "l'association",

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DE L'AVENANT

Considérant qu'une subvention complémentaire est nécessaire au fonctionnement du Pays d'Aix Natation (section water-polo) en 2015, au regard de la convention d'objectifs adoptée par la délibération 2014_A281 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 ;

La Communauté du Pays d'Aix a voté au Conseil communautaire du 10 juillet 2015 une subvention complémentaire de 15.000 € au Pays d'Aix Natation.

L'association Pays d'Aix Natation a déjà bénéficié de subventions de la Communauté du Pays d'Aix en 2015 telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Clubs	Guichet Unique 2015	Dispositif	Bureau/Conseil Délibération	BP 2015 Fonct ou Manif	Subv sollicitée 2015	Subv Fonct ou Manif	Total des subventions en 2015
PAN	00058	Haut Niveau Collectif	2014_A281 Conseil 11/12/2014	Fonctionnement	191.683 €	160.000 €	248.000 €
PAN	00059	Haut Niveau Individuel	2015_B063 Bureau 29/01/2015	Fonctionnement	94.000 €	80.000 €	
PAN	00056	Définit	2015_A092 Conseil 21/05/2015	Manifestation	4.000 €	3.000 €	
PAN	00055	Définit	2015_A092 Conseil 21/05/2015	Manifestation	5.000 €	5.000 €	

Ce qui porte la totalité des subventions pour l'année 2015 à 263.000 euros.

Le budget prévisionnel de l'association correspondant à un montant de 1.542.683 €, est joint en annexe 1 du présent avenant complémentaire.

ARTICLE 2. - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Un acompte de 70 % sera versé à l'association Pays d'Aix Natation après la signature et la notification de la convention.

Le solde de 30 % sera versé avant la fin de l'année, sur présentation avant la fin novembre des bilan et compte d'exploitation du dernier exercice clos ainsi que le dernier rapport du commissaire aux comptes.

ARTICLE 3.- DUREE

La présente convention est conclue pour l'année 2015. Elle détermine l'ensemble des relations entre l'association Pays d'Aix Natation et la Communauté du Pays d'Aix.

Elle n'est pas reconductible.

Elle entre en vigueur dès sa signature et sa notification.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 3 exemplaires originaux

La présente convention se compose de 5 pages et de 3 articles.

Pour La Communauté
du Pays d'Aix,
Le Vice-Président
Délégué au Sport et
aux Équipements Sportifs,

Pour l'Association
Pays d'Aix Natation,
Le Président,

Hervé FABRE-AUBRESPY

Jean-Luc ARMINGOL

Annexe 1 : Budget prévisionnel de la saison concernée de l'association Pays d'Aix Natation

ANNEXE 1

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2015
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	24 000
Achats non stockés de matières et fournitures	1 000	Prestations	6 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 000	Produits des activités annexes	30 000
Fournitures d'entretien et petit équipement	32 000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	1 000	Etat (à détailler) <i>C.N.D.S.</i>	7 500
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	40 000	Région (s)	
61 - Services extérieurs		Département (s) <i>Fonctionnement</i>	86 500
Sous-traitance générale	75 000	<i>Manifestation</i>	4 000
Locations mobilières et immobilières	230 000	Commune (s)	157 000
Entretien et réparation	1 000		31 500
Assurances	4 000	Communauté du Pays d'Aix	
Documentation	3 000	Indiquer le montant total des subventions	
Divers	12 000	sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2015)	
62 - Autres Services extérieurs		Détail par service <i>Fonctionnement</i>	230 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	108 500	<i>Abandonner</i>	41 683
Publicité, publications	10 000	<i>Manifestation</i>	17 500
Déplacements, missions et réceptions	312 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication	2 500		
Services bancaires	500	Fonds Européens	
Divers	30 000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	36 000
63 - Impôts et taxes		Autres (à détailler) <i>F.F.Nat F.F.E.S.S.M.</i>	16 000
Impôts et taxes sur rémunérations	10 000		
Autres impôts et taxes	1 000	<i>Mise à disposition</i>	260 000
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts	335 000	Cotisations	370 000
Charges sociales	142 383	Autres (à détailler) <i>Pavement</i>	225 000
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	70 000	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	800	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	

TOTAL DÉPENSES : 1 542 683

TOTAL RECETTES : 1 542 683

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Aix-en-Provence* le *14/10/2014*

Signature du Président

Cachet de l'Association

Pays d'Aix Natation

Piscine Yves Blanc

26, avenue des Écoles Militaires

13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél. : 04 42 21 31 61 - Fax : 04 42 21 98 08

8

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Soutien au sport collectif de haut niveau 2015 - Attribution de subventions complémentaires au Pays d'Aix Venelles Volley-Ball et au Pays d'Aix Natation (section water-polo) - Approbation d'avenants aux conventions d'objectifs

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015